

*Douanes et accise*

millions de dollars au large de la Nouvelle-Écosse. On comprend facilement alors pourquoi les travaux de prospection sous-marine offrent une lueur d'espoir à la Nouvelle-Écosse.

Je voudrais donner deux exemples précis qui révèlent comment l'activité sous-marine influe sur une région comme la Nouvelle-Écosse. Je vous parlerai tout d'abord d'une petite société qui s'appelle M&M Manufacturing Company Limited, située à Fall River, dans la circonscription d'Halifax-Ouest. Elle réussit dans les affaires à cause des travaux de prospection off-shore. M. Melvin Mattie, président de la société, affirme que les affaires vont bien. Il donne du travail à des habitants de cette petite localité située près de Fall River et estime que ses recettes pour l'an dernier seront de 1 million et demi de dollars et qu'elles atteindront 2 millions cette année. C'est là un exemple d'une petite entreprise prospère qui doit son existence au pétrole sous-marin. Voilà comment cette nouvelle activité permet de créer des emplois pour les travailleurs de la Nouvelle-Écosse.

Aujourd'hui, on discute beaucoup en Nouvelle-Écosse de la position prise par les différents candidats à la direction du parti libéral à l'égard du programme d'encouragement du secteur pétrolier. On affirme que certains candidats ne sont pas en faveur du programme. Naturellement, ceux-là recevront bien peu de votes de la Nouvelle-Écosse. Nous nous inquiétons par ailleurs de ce qu'il adviendra du programme d'encouragement du secteur pétrolier. Je dois d'ailleurs vous rappeler que les montants en cause sont énormes. Au cours de la durée de ce programme, les dépenses devraient atteindre 4,7 milliards de dollars. Le gouvernement doit s'assurer que ces sommes importantes procurent des bienfaits tangibles aux Néo-Écossais et à tous les Canadiens. Voilà pourquoi j'attache tant d'importance au projet de loi C-16 qui, espérons-le, fera en sorte que les navires et autres matériels utilisés dans le forage sous-marin, seront fabriqués au Canada.

● (1700)

Je dois vous signaler à cet égard que nous sommes passablement en retard. J'ai été renversé en entendant le ministre affirmer, quand il a présenté son bill, que dans certaines régions on ne trouvait pas de navires canadiens qui conviennent. Je peux dire au ministre pourquoi on n'en trouve pas. Il existe de par le monde depuis des années des navires spécialement conçus pour le service des plates-formes de forage. Il n'existe pas d'industrie équivalente au Canada. Et parce que cette industrie n'existait pas, nous n'avions ni les plates-formes ni les navires de servitude.

Si on veut permettre aux Canadiens de participer à ce genre d'activité, soit la construction de plates-formes et de navires de servitude, il faut bien prévoir certains délais, monsieur le Président. On ne peut prendre prétexte de l'absence de navires ni plates-formes, construits au Canada pour admettre des navires et des plates-formes étrangers dans la zone de 200 milles afin de répondre aux besoins de notre industrie pétrolière. Il faut y mettre un terme tout de suite. Assez de navires étrangers. Cela permettra aux chantiers navals canadiens de construire et des navires et des plates-formes. Et nous aurons à notre disposition du matériel canadien.

Si je n'ai pas été suffisamment clair, je dirai qu'en faisant des prévisions semblables, on contribue à ce qu'elles se réalisent. Quand on crée une industrie de toutes pièces, comme dans le

cas de l'exploitation du pétrole offshore, on ne peut s'attendre à avoir sous la main tous les éléments de cette industrie. Et si l'on déclare publiquement que l'on n'a pas et n'aura pas le matériel nécessaire, alors cette prophétie se réalisera, monsieur le Président. En d'autres termes, si l'on ne prend aucune mesure pour permettre au Canada de se tailler une place dans ce secteur industriel, il n'y parviendra jamais.

À cet égard, je voudrais signaler le travail accompli par le ministre du développement de Nouvelle-Écosse, l'honorable Roland J. Thornhill, qui a veillé de très près à la participation de la Nouvelle-Écosse à l'exploitation du pétrole offshore, particulièrement en ce qui concerne les retombées en Nouvelle-Écosse même. Les députés seront peut-être intéressés d'apprendre que, aux termes de l'accord entre le Canada et la Nouvelle-Écosse, les entreprises qui négocient avec les gouvernements fédéral et provincial pour obtenir un permis de prospection et d'exploitation doivent soumettre un plan des retombées.

Ce plan définit les activités de prospection et d'exploitation en termes de dépenses prévues, d'emplois créés et des retombées socio-économiques. Ces données sont alors traduites en engagements portant sur l'apport du Canada et de la Nouvelle-Écosse, en se fondant sur l'expérience acquise par les entreprises et les gouvernements.

Grâce à cette initiative du ministre du Développement de la Nouvelle-Écosse en collaboration avec les autorités fédérales nous pouvons être certains que les habitants de la Nouvelle-Écosse et les Canadiens en général vont profiter de ces travaux. Cependant, la meilleure façon d'en profiter est de conserver cette activité au Canada. Pour les habitants de la Nouvelle-Écosse, il s'agira de construire les navires et les plates-formes utilisés dans cette industrie et d'assurer les services qui sont nécessaires. Nous ne pourrons y parvenir que si nous prenons la longue avance dont j'ai parlé tout à l'heure et exigeons que le Canada participe à ce secteur en construisant des navires, des plate-formes et l'équipement utilisé pour les forages sous-marins. Cependant, pour que le Canada se taille une place dans ce secteur, les industries concernées devront être protégées. Elle le sont déjà, mais de façon limitée.

Les chantiers navals de Saint-Jean ont déjà construit une plate-forme de forage, Beau Dril III, qui est maintenant exploitée au large des côtes de la Nouvelle-Écosse, sauf erreur, même si on l'a laissée dans le port de Halifax pendant plusieurs mois, afin de la terminer. Il ne fait aucun doute que les chantiers navals de Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick et de Terre-Neuve sont parfaitement capables de construire le genre de navires de service utiles dans ce secteur. Si nous accordons une protection sérieuse, monsieur le Président, et si nous voulons vraiment que le Canada prenne pied dans ce secteur grâce à des mesures de protection et à l'aide nécessaire, alors nous pourrions vraiment participer aux forages sous-marins.

Pour donner un exemple des difficultés qui se posent, on ne se rend pas toujours compte de la valeur du travail qui se fait hors du Canada dans ce secteur. Toutes les données statistiques relatives à l'exploitation sous-marine sont établies à l'étranger, si je ne m'abuse. Il s'agit là de millions de dollars. Nous devons être sur nos gardes, afin de nous assurer que les Canadiens profitent au maximum de notre secteur de la construction navale et de nos forages sous-marins. Ce n'est peut-être pas important dans la circonscription d'Ottawa-Centre,